

# **MCPHY ENERGY**

Société anonyme

79 rue Général Mangin

38100 Grenoble

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

SARL AUDIT EUREX  
Technosite Altéa, 196 rue Georges Charpak  
74100 Juvigny  
S.A.S. au capital de 5 746 901 €  
417 626 280 RCS ANNECY

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# MCPHY ENERGY

Société anonyme

79 rue Général Mangin

38100 Grenoble

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

À l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme (*notes 2.3.15 et 3.8 aux comptes annuels*)

#### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la société reconnaît pour une part significative du chiffre d'affaires les revenus au fur et à mesure du transfert progressif du contrôle, pour les contrats long terme. Le groupe a retenu une mesure du transfert du contrôle sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat, rapportés au montant total des coûts à engager sur le projet

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations faites par les responsables de projets. Ces estimations sont régulièrement mises à jour. La direction considère que les équipes opérationnelles disposent d'une expérience suffisante pour réaliser des estimations fiables du résultat à terminaison des contrats

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation (pour l'estimation des coûts à terminaison) du chiffre d'affaires et de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous conduit à nous assurer de la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

#### Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à l'avancement, nous avons :

- Sélectionné des contrats à tester sur la base de la significativité des contrats et des taux de marges dégagés, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu en examinant notamment la documentation technique ;
- Testé par sondage la réalité des coûts engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés ;
- Apprécié la conformité des principes et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires avec les principes comptables français ;
- Vérifié que les notes d'informations figurant en annexe des comptes annuels donnent une information suffisante et appropriée.

#### **Evaluation des titres de participation et créances rattachées (notes 2.3.6 et 3.14 aux comptes annuels)**

##### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur d'utilité des « titres de participation » est estimée par la direction sur la base d'une approche multicritères comprenant la méthode des flux de trésorerie et une valorisation patrimoniale sur la base de l'actif net le cas échéant réévalué. Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 9 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, et dans le choix de la méthode retenue pour déterminer la valeur d'utilité.

Dans ce contexte, compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan et de la sensibilité des analyses utilisées avec les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

##### Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- vérifiant, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que la détermination des valeurs d'utilité par la direction se fonde sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie utilisées dans le cadre de ces analyses avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- analysant la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus et des perspectives de financement des filiales ;
- rapprochant les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié de l'information donnée dans la note 2.3.6 « Titres de participation ».

### **Evaluation des frais de développement activés (notes 2.3.3 et 3.1 aux comptes annuels)**

#### Risque identifié

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par les principes comptables français sont respectés. Au 31 décembre 2023 le montant total des frais de développement au bilan représente une valeur nette comptable de 8 146 k€.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- La probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

#### Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;
- vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;
- nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet ;
- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés ;
- identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3.3 « Recherche et développement » et 3.1 « Actif immobilisé » de l'annexe.

### ***Hypothèse de continuité d'exploitation retenue pour l'arrêté des comptes (note 2.1 aux comptes annuels)***

#### **Risque identifié**

La Direction a arrêté les comptes de l'exercice 2023 selon le principe de continuité d'exploitation, en se fondant sur les éléments exposés dans la note 2 « Principes et méthodes comptables significatives » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit du fait de la situation déficitaire du Groupe, du niveau des revenus à court terme, et des estimations nécessaires à l'identification des besoins de trésorerie.

#### **Réponse au risque identifié**

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour apprécier l'hypothèse de continuité d'exploitation. Nous avons en particulier vérifié que la note « Principes et méthodes comptables significatives » de l'annexe aux comptes annuels décrit les hypothèses structurantes sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et par celle du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 11<sup>ème</sup> année, dont 10 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris-La-Défense, le 24 avril 2024

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX

Deloitte & Associés



Guillaume BELIN

Hélène DE BIE

## 5.2 Comptes annuels

### 5.2.1 Bilan

#### BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	NOTES	Brut	Amort & Prov.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles	2.3.4 & 3.1	9 094 701	936 380	8 158 321	7 076 528
Immobilisations corporelles	2.3.5 & 3.1	30 705 314	1 258 209	29 447 105	12 307 933
Participations et créances rattachées	2.3.6 & 3.1	47 297 199	38 202 808	9 094 391	12 916 082
Autres immobilisations financières	3.1	13 905 456	179 332	13 726 124	14 057 058
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>101 002 670</b>	<b>40 576 729</b>	<b>60 425 941</b>	<b>46 357 601</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours	2.3.8 & 3.2.1	7 733 200	113 674	7 619 526	4 517 565
Avances et acomptes versés sur commandes	3.2.2	1 035 978	—	1 035 978	3 147 590
Clients et autres débiteurs	2.3.9 & 3.2.2	13 413 479	—	13 413 479	9 730 095
Autres créances	3.2.2	4 475 111	—	4 475 111	5 881 793
Valeurs mobilières de placement	2.3.10 & 3.2.3	53 545 575	—	53 545 575	89 097 825
Disponibilités	2.3.10 & 3.2.3	5 520 433	—	5 520 433	44 512 319
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>85 723 776</b>	<b>113 674</b>	<b>85 610 103</b>	<b>156 887 188</b>
Comptes de régularisations actif	3.2.2	540 201	—	540 201	459 879
Écart de conversion actif		—	—	—	—
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>187 266 647</b>	<b>40 690 403</b>	<b>146 576 245</b>	<b>203 704 668</b>

#### BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	3.3	3 359 736	3 355 091
Primes liées au capital	3.3	171 525 332	191 620 839
Réserve légale	3.3	333 832	333 832
Report à nouveau	3.3	(43 254 458)	(20 386 297)
Résultat net	3.3	(56 380 260)	(43 254 458)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>75 584 182</b>	<b>131 669 007</b>
Autres fonds propres	2.3.11 & 3.4	7 034 834	2 745 216
Provisions pour risques et charges	2.3.12 & 3.5	8 194 501	6 604 695
Emprunts et dettes financières	2.3.14 & 3.6	1 275 000	375 000
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	19 849 046	21 764 207
Dettes fiscales et sociales		3 905 496	4 030 465
Dettes subventions	3.7	22 681 545	26 852 839
Autres dettes	3.7	1 509 500	2 971 529
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>64 449 921</b>	<b>65 343 950</b>
Comptes de régularisations passif	3.7	6 440 386	6 535 019
Écart de conversion passif		101 755	156 691
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>146 576 245</b>	<b>203 704 668</b>

## 5.2.2 Compte de résultat

### COMPTE DE RÉSULTAT

EUR	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
Vente de marchandises		33 065	20 209
Production vendue		13 116 264	9 763 132
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>2.3.15 &amp; 3.8</b>	<b>13 149 329</b>	<b>9 783 341</b>
Production stockée		1 858 217	90 344
Production immobilisée		797 668	3 119 567
Subvention d'exploitation	2.3.16	4 751 100	2 253 082
Autres produits d'exploitation	3.10	3 094 417	2 781 731
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>23 650 731</b>	<b>18 028 065</b>
Achats consommés		(4 913 209)	(7 404 846)
Autres achats et charges externes		(35 039 752)	(27 337 881)
Impôts et taxes		(214 665)	(178 329)
Charges de personnel	3.9	(12 883 876)	(9 927 227)
Dotation aux amortissements	3.1	(929 974)	(287 262)
Dotation aux dépréciations et provisions		(4 232 307)	(5 458 617)
Autres charges d'exploitation	3.10	(1 115 538)	(105 102)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(59 329 322)</b>	<b>(50 699 265)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(35 678 591)</b>	<b>(32 671 200)</b>
Produits financiers	3.11	4 159 262	1 096 640
Charges financières	3.11	(22 351 895)	(13 965 772)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>(18 192 633)</b>	<b>(12 869 132)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(53 871 224)</b>	<b>(45 540 332)</b>
Produits exceptionnels	3.12	62 679	5 067 571
Charges exceptionnelles	3.12	(3 461 401)	(3 881 096)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(3 398 723)</b>	<b>1 186 474</b>
Impôts sur les sociétés	2.3.17 & 3.13	889 687	1 099 400
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(56 380 260)</b>	<b>(43 254 458)</b>

## 5.2.3 Annexes aux comptes sociaux

### MCPHY ENERGY — ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

## 1. Informations relatives à l'entreprise

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 79 rue général Mangin 38100 Grenoble. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2023 arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

### 1.1. Faits marquants de l'exercice

Sur le plan commercial, McPhy a confirmé dans le domaine de l'industrie la dynamique engagée par le premier contrat signé à la fin de l'année 2022 avec ArcelorMittal et VEO pour un projet de production d'acier bas-carbone, en signant les contrats de fourniture d'équipements suivants :

- un électrolyseur McLyzer® 800-30 de 4 MW au Goupe Plansee pour la réalisation d'un projet de "métal vert" sur le site de Reutte en Autriche avec les services de maintenance associés ;
- un électrolyseur Augmented McLyzer® d'une capacité de 20 MW pour le projet Djewels d'hydrogène vert sur le site de Delfzijl aux Pays-Bas, destiné à être opéré par HyCC ;
- quatre McLyzer® 3200-30 d'une capacité totale de 64 MW à la division *Oil & Gas* du Groupe HMS en Allemagne, afin d'être exploités dans le cadre d'un important point de raccordement au réseau d'hydrogène sur la station de compression de Radeland dans le Brandebourg, dont une première étape pour un McLyzer® 3200-30 d'une capacité de 16 MW.

Le Groupe a de plus signé un accord avec le conglomérat indien L&T aux termes duquel McPhy a accordé une licence exclusive sur sa technologie d'électrolyse alcaline pressurisée pour la fabrication d'électrolyseurs. L&T prévoit de construire une usine de fabrication d'électrolyseurs à grande échelle (Gigawatt) en Inde, sur la base de la technologie McPhy, afin de répondre aux besoins du marché indien ainsi que de certaines zones géographiques déterminées. Ce partenariat permet à McPhy de démarrer son expansion au-delà du marché européen, notamment en Inde, un marché à fort potentiel, dont la capacité de production d'hydrogène bas-carbone devrait atteindre au moins 5 millions de tonnes par an d'ici à 2030 <sup>(1)</sup>.

Au niveau industriel, McPhy a poursuivi son passage à l'échelle : les travaux pour la mise en service de sa future Gigafactory sur le site de Belfort ont avancé conformément au plan de marche, avec un démarrage prévu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 et ce dans le respect de l'enveloppe budgétaire. L'ouverture de ce site permettra au Groupe une véritable montée en puissance dans le but d'atteindre à terme une capacité annuelle de production de 1 GW. En parallèle, McPhy a porté la capacité de production à 300 MW (en deux équipes) sur son site de San Miniato.

Le Groupe a annoncé dans son communiqué de presse du 14 décembre 2023 être entré en négociations exclusives avec Ataway en vue de la cession de son activité stations de recharge hydrogène, à savoir le fonds de commerce et les actifs attachés, en particulier les stocks, les biens mobiliers, la clientèle, le site industriel de Grenoble en location et les autres actifs incorporels. Pour mémoire, la fourniture de stations a représenté 27% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023. L'opération envisagée devrait permettre au Groupe de se concentrer sur son cœur de métier de fabricant d'électrolyseurs.

### 1.2. Évènements postérieurs à la clôture

McPhy a annoncé le 19 février 2024, avoir reçu une offre engageante de la part d'Ataway sous la forme d'une promesse d'achat pour son activité stations. A la date du présent Document, ladite promesse d'achat a été exercée par la Société et un contrat de cession signé entre les parties portant sur cette activité stations <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Se reporter au paragraphe 8.4.3 du présent Document.

<sup>(2)</sup> Se reporter au paragraphe 8.4.6 du présent Document.

Le Groupe a signé le 29 février 2024 une notification d'accord avec un pool bancaire relative à l'octroi d'un crédit-bail immobilier pour sa Gigafactory de Belfort, représentant un financement de 16 M€.

La Société a enfin reçu le 7 mars 2023 des engagements de souscription pour un montant total de 30 M€ à des obligations convertibles, dont l'émission sera soumise à

l'autorisation de ses actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2024. EDF Pulse Holding, actionnaire existant, et l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020 se sont ainsi engagés à souscrire aux obligations convertibles pour un montant de 15 M€ chacun <sup>(3)</sup>.

## 2. Principes et méthodes comptables significatives

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

### 2.1. Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2014-03 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 compte tenu de la situation de trésorerie nette au 31 décembre 2023 de 61 M€, du plan d'affaires et des prévisions de trésorerie établies pour les années 2024 et 2025, ainsi que des actions de financement engagées.

Elle repose sur les hypothèses structurantes suivantes : d'une part, l'atteinte des objectifs du plan d'affaires et le respect des prévisions de trésorerie, sur un périmètre recentré autour de l'activité électrolyseurs ; et d'autre part, la concrétisation, pour les montants et dans le calendrier prévu, des actions de financement engagées portant sur un montant total d'environ 60 M€, à savoir :

- Émission d'Obligations Convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes pour un montant minimum de 30 M€. La Société a d'ores et déjà reçu en date du 7 mars 2023 des engagements de souscription, portant sur un montant de 15 M€ chacun, de EDF Pulse Holding, actionnaire existant, et de l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020. Cette émission d'Obligations Convertibles devra être au préalable autorisée par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2024. McPhy étudiera la possibilité d'émettre un montant additionnel au profit d'autres investisseurs en fonction des conditions de marché.
- Cession de l'activité stations pour un prix composé d'une part fixe entre 11 M€ et 12 M€, et d'une part variable pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros. La finalisation de l'opération devrait intervenir au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2024, sous réserve de la consultation des instances représentatives du personnel de McPhy, de la conclusion du financement et de la réalisation de conditions préalables usuelles.
- Mise en œuvre d'ici au 31 juillet 2024 d'un crédit-bail immobilier pour la Gigafactory de Belfort au titre duquel une notification d'accord engageante a été signée le 29 février 2024 avec un pool bancaire représentant un apport en financement de 16 M€.
- Recours potentiel à la ligne de financement en fonds propres mise en place avec Vester Finance le 19 décembre 2023, au delà de l'engagement d'utilisation minimale de 2 M€ en fonction des conditions de marché et du respect des conditions d'exercice.

### 2.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de

<sup>(3)</sup> Se reporter au paragraphe 7.4.3.3 du présent Document.

continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours ;
- l'évaluation des titres de participation et créances rattachées ;
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la société ;
- les provisions pour garanties ;
- l'appréciation des pertes à terminaison ;
- l'appréciation des risques ;
- la consommation prévisionnelle de trésorerie ;
- les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

## 2.3. Méthodes et règles d'évaluation

### 2.3.1. Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

### 2.3.2. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

### 2.3.3. Frais de recherche et développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, selon 6 critères listés ci-après, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans correspondant à la durée de vie du produit sur le marché.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les 6 critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Les travaux de développement réalisés en interne par la Société ont fait l'objet d'une activation au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 0,7M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

### 2.3.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

### 2.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d’amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d’autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 15 ans
Agencements et installations générales	de 5 à 25 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 1 à 15 ans

Aucun intérêt d’emprunt n’a fait l’objet d’activation, l’endettement de la société n’étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

### 2.3.6. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d’achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d’utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d’utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d’une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés et une valorisation patrimoniale sur la base de l’actif net le cas échéant réévalué. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d’affaires établi et validé par la Direction auquel s’ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les flux sont actualisés en tenant compte d’un taux d’actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l’entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d’un flux normatif, en tenant compte du taux d’actualisation utilisé pour l’horizon explicite et d’un taux de croissance à l’infini.

L’appréciation de la valeur d’utilité au 31 décembre 2023 a conduit à la comptabilisation sur l’exercice 2023 d’une provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 5 M€ et des créances rattachées pour un montant de 17 M€.

### 2.3.7. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu’il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s’il existe un quelconque indice qu’un actif ait pu perdre de la valeur, l’entreprise considère les indices externes et internes suivants :

#### Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l’actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l’utilisation normale de l’actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l’entité, sont intervenus au cours de l’exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l’environnement technique, économique ou juridique

ou sur le marché dans lequel l’entreprise opère ou auquel l’actif est dévolu ;

- les taux d’intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l’exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d’usage de l’actif.

#### Indices internes :

- existence d’un indice d’obsolescence ou de dégradation physique d’un actif non prévu par le plan d’amortissement ;
- des changements importants dans le mode d’utilisation de l’actif ;
- des performances de l’actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu’il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l’actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d’une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d’estimation qui s’apprécie en fonction du marché et de l’utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d’usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l’actif lors d’une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

### 2.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d’achat hors taxes, incluant les frais d’approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l’exclusion des frais financiers.



Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

### 2.3.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

### 2.3.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

### 2.3.11. Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

### 2.3.12. Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, etc.) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période de 2 ans. La provision est basée sur une méthode statistique d'évaluation du coût de la garantie.

### 2.3.13. Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, etc.).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement constitue un engagement hors bilan.

### 2.3.14. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

### 2.3.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet. Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la

mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

### **2.3.16. Comptabilisation des subventions**

Les subventions sont reconnues lorsqu'il est raisonnablement assuré que les conditions d'obtention de l'aide seront remplies et ce indépendamment des fonds reçus, la différence étant le cas échéant portée au bilan.

La qualification comme subventions d'exploitation ou d'investissement est déterminée en fonction de de la nature et de l'objet du financement octroyé.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits au prorata des charges éligibles et encourues au titre de la période concernée.

Les subventions d'investissement sont quant à elles rapportées au compte de résultat au même rythme que la charge d'amortissement des immobilisations concernées.

### **2.3.17. Impôts sur les résultats**

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

### **Impôts exigibles**

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

### **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années qui suivent celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

### 3. Notes sélectionnées sur le bilan et le compte de résultat

#### A NOTES SUR LE BILAN

##### 3.1. Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/23
Brevets-licences-logiciels	496 566	120 250	—	—	616 816
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	7 021 621	1 456 263	—	—	8 477 884
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 518 187</b>	<b>1 576 513</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9 094 700</b>
Terrain et constructions	2 624 278	1 118 179	(205 533)	279 970	3 816 894
Matériel et Outillage	644 662	206 954	(122 367)	—	729 249
Installations générales	695 230	45 418	(328 880)	—	411 768
Matériel de transport	29 319	2 691	(13 501)	—	18 509
Matériel de bureau & informatique	281 325	66 366	—	—	347 691
Mobilier	180 001	17 993	—	—	197 994
Autres immobilisation corporelles	9 350 630	16 112 549	—	(279 970)	25 183 209
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 805 445</b>	<b>17 570 150</b>	<b>(670 281)</b>	<b>—</b>	<b>30 705 314</b>
Titres de participation	8 517 468	5 000 000	—	—	13 517 468
Créances rattachées à des participations	20 492 207	13 472 327	(184 803)	—	33 779 731
Autres créances immobilisées	15 000	—	—	—	15 000
Actions propres <sup>(1)</sup>	1 587 098	13 906 219	(14 689 572)	—	803 745
Autres titres immobilisés	12 365 585	556 444	—	—	12 922 029
Dépôts et cautionnement	123 770	40 912	—	—	164 682
<b>Immobilisations financières</b>	<b>43 101 128</b>	<b>32 975 902</b>	<b>(14 874 375)</b>	<b>—</b>	<b>61 202 655</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 424 760</b>	<b>52 122 565</b>	<b>(15 544 656)</b>	<b>—</b>	<b>101 002 670</b>

(1) Au 31 décembre 2023, les titres du contrat de liquidité s'élèvent à 444 K€ et les espèces à 180 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/23
Brevets-licences-logiciels	441 659	162 506	—	—	604 165
Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles	—	332 215	—	—	332 215
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>441 659</b>	<b>494 721</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>936 380</b>
Terrain et constructions	303 623	240 622	(205 533)	—	338 712
Matériel et Outillage	347 118	91 103	(122 367)	—	315 854
Installations générales	597 741	31 678	(328 881)	—	300 538
Matériel de transport	25 539	1 314	(13 501)	—	13 352
Matériel de bureau & informatique	163 500	41 950	—	—	205 450
Mobilier	55 716	28 586	—	—	84 302
Autres immobilisations corporelles	4 275	—	(4 275)	—	—
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 497 512</b>	<b>435 253</b>	<b>(674 557)</b>	<b>—</b>	<b>1 258 208</b>
Titres de participation	5 042 468	5 000 000	—	—	10 042 468
Créances rattachées à des participations	11 051 124	17 109 216	—	—	28 160 340
Autres immobilisations financières	34 396	144 936	—	—	179 332
<b>Immobilisations financières</b>	<b>16 127 988</b>	<b>22 254 152</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>38 382 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 067 159</b>	<b>23 184 126</b>	<b>(674 557)</b>	<b>—</b>	<b>40 576 729</b>

## 3.2. Actif circulant

### 3.2.1. État des stocks

	31/12/23	31/12/22
Stock de matières premières	—	237
Stock d'autres approvisionnements	5 954 754	4 355 518
Stock d'encours	1 722 842	200 565
Stock de produits Finis	55 604	44 896
<b>Valeur Brute</b>	<b>7 733 200</b>	<b>4 601 216</b>
Provisions pour dépréciations	(113 674)	(83 650)
<b>Valeur Nette</b>	<b>7 619 526</b>	<b>4 517 566</b>

### 3.2.2. État des créances

	31/12/23	31/12/22
Avances et acomptes versés sur commandes	1 035 978	3 147 590
Clients et comptes rattachés	13 413 479	9 730 095
Produits à recevoir	44 162	424 160
États impôts et taxes	4 427 188	5 602 814
Personnel et comptes rattachés	3 762	25 420
Débiteurs divers	—	(170 601)
Charges constatées d'avance	540 201	459 879
<b>Valeur Brute</b>	<b>19 464 770</b>	<b>19 219 357</b>
Provisions	—	—
<b>Valeur Nette</b>	<b>19 464 770</b>	<b>19 219 357</b>

## 3.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à court terme	53 545 575	89 097 825
Disponibilités et assimilés	5 520 433	44 512 319
<b>Trésorerie active</b>	<b>59 066 008</b>	<b>133 610 144</b>
Concours bancaires courants	—	—
<b>Trésorerie passive</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>59 066 008</b>	<b>133 610 144</b>

A 31 décembre 2023, 53 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais :

Type de placement	Montant (en millions d'euros)	Durée	Échéance	Taux actuariel brut	Retrait anticipé
Compte à terme <i>cash boost</i>	15,5	2 ans	24/11/2024	3,15 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	4,5	5 ans	27/05/2028	3,70 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	14,0	2 ans	02/12/2024	3,50 %	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	10,0	2 ans	23/12/2024	3,50 %	Préavis 32 jours
Compte à terme mensuel	6,0	1 mois	05/01/2024	3,50 %	Préavis 32 jours
Compte à terme mensuel	3,0	1 mois	18/01/2024	3,97 %	pas de préavis
<b>Total</b>	<b>53,0</b>				

## 3.3. Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Report à nouveau	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>27 939 095</b>	<b>3 352 691</b>	<b>201 854 955</b>	<b>333 832</b>	<b>(10 327 116)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(20 386 297)</b>	<b>174 828 066</b>
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice d'options et BSPCE	20 000	2 400	93 000	—	—	—	—	—	95 400
Exercice de bons de souscription d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice de bons d'émission d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imputation des pertes antérieures	—	—	(10 327 116)	—	10 327 116	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat de la période précédente	—	—	—	—	(20 386 297)	—	—	20 386 297	—
Résultat de la période	—	—	—	—	—	—	—	(43 254 458)	(43 254 458)
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>27 959 095</b>	<b>3 355 091</b>	<b>191 620 839</b>	<b>333 832</b>	<b>(20 386 297)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(43 254 458)</b>	<b>131 669 007</b>
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Exercice d'options et BSPCE	18 705	2 245	93 190	—	—	—	—	—	95 435
Attribution d'actions gratuites	20 000	2 400	(2 400)	—	—	—	—	—	—
Exercice de bons d'émission d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations	—	—	200 000	—	—	—	—	—	200 000
Imputation des pertes antérieures	—	—	(20 386 297)	—	20 386 297	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat de la période précédente	—	—	—	—	(43 254 458)	—	—	43 254 458	—
Résultat de la période	—	—	—	—	—	—	—	(56 380 260)	(56 380 260)
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>27 997 800</b>	<b>3 359 736</b>	<b>171 525 332</b>	<b>333 832</b>	<b>(43 254 458)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(56 380 260)</b>	<b>75 584 182</b>

### 3.4. Autres fonds propres

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2023 de 235 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

Dans le cadre de l'implantation du Groupe dans la région de Belfort, McPhy a conclu, le 14 septembre 2022, avec Pristine SAS (fiduciaire de la fiducie « Fonds de Revitalisation Industrielle ») un contrat d'accompagnement financier pour un montant total maximum de 10 M€. Au 31 décembre 2023, Mcphy a reçu deux versements pour un total de 6,8 M€ à ce titre.

### 3.5. Provisions pour risques et charges

	Soldes 31/12/2022	Dotations	Reprises	Soldes 31/12/2023
Litiges	—	85 000	(60 000)	25 000
Pertes à terminaison	697 503	301 523	(196 828)	802 198
Autres risques et charges	5 907 192	3 802 323	(2 342 212)	7 367 303
<b>Provisions risques et charges</b>	<b>6 604 695</b>	<b>4 188 846</b>	<b>(2 599 040)</b>	<b>8 194 501</b>

Un montant net de 1,6 M€ a été doté en 2023 aux provisions pour risques et charges au titre des pertes à terminaison et engagements sur des contrats en cours.

### 3.6. Emprunts et dettes financières

	31/12/2022	Emissions	Remboursements	Transferts	31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédits	375 000	—	(100 000)	—	275 000
Emprunt obligataire	—	1 000 000	—	—	1 000 000
Comptes courants d'associés	—	—	—	—	—
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>375 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>(100 000)</b>	<b>0</b>	<b>1 275 000</b>

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
<b>2023</b>	1 275 000	1 100 000	175 000	—
<b>2022</b>	375 000	100 000	275 000	—

### 3.7. Fournisseurs et autres dettes

	31/12/23	31/12/22
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—
Dettes fournisseurs	19 849 046	21 764 207
Dettes fiscales et sociales	3 905 496	4 030 465
Dettes sur immobilisations	1 509 500	2 971 529
Avances sur subventions	22 681 545	26 852 839
Produits constatés d'avance	6 440 386	6 535 019
<b>TOTAL</b>	<b>54 385 973</b>	<b>62 154 059</b>

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
<b>2023</b>	<b>54 385 973</b>	<b>54 377 891</b>	<b>8 082</b>	—
<b>2022</b>	62 154 059	62 154 059	—	—

## B NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.8. Chiffre d'affaires

	2023		2022	
France	8 070 482	61 %	10 572 438	108 %
Reste de l'Union Européenne (hors France) <sup>(1)</sup>	3 535 619	27 %	(789 098)	(8 %)
Reste du monde	1 543 228	12 %	—	— %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 149 329</b>	<b>100 %</b>	<b>9 783 340</b>	<b>100 %</b>

(1) Pour l'exercice 2022, ce montant inclut l'annulation de la commande de station H2MOB pour (0,8) M€.

### 3.9. Charges de personnel

	2023	2022
Salaires et traitements	8 632 408	6 670 259
Charges sociales	4 251 468	3 256 968
<b>Charges de personnel</b>	<b>12 883 876</b>	<b>9 927 227</b>

### 3.10. Autres charges et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 3,1 M€ et correspondent pour 2,6 M€ à des reprises de provisions, pour 0,2 M€ à des transferts de charges, 0,3 M€ à des *royalties* facturées aux filiales.

### 3.11. Résultat financier

	2023	2022
Produits de participations du groupe	906 538	458 439
Produits de placements	3 193 044	605 620
Produits intérêts / avances	31 495	—
Autres produits financiers	28 185	32 581
<b>Produits financiers</b>	<b>4 159 262</b>	<b>1 096 640</b>
Charges intérêts / emprunts	(56 314)	(66 394)
Charges intérêts / avances	—	(372 000)
Autres charges financières	(22 295 580)	(13 527 378)
<b>Charges financières</b>	<b>(22 351 894)</b>	<b>(13 965 772)</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>(18 192 632)</b>	<b>(12 869 132)</b>

### 3.12. Résultat exceptionnel

	2023	2022
Produits de cession d'immobilisations	—	200 000
Autres produits exceptionnels	62 679	4 867 571
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>62 679</b>	<b>5 067 571</b>
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	—	(161 698)
Autres charges exceptionnelles	(3 461 402)	(3 719 398)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(3 461 402)</b>	<b>(3 881 096)</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>(3 398 723)</b>	<b>1 186 474</b>

### 3.13. Impôts sur les résultats

	2023	2022
Crédit impôt recherche	889 687	1 099 400
Autres crédits d'impôts	—	—
<b>Impôt sur les société</b>	<b>889 687</b>	<b>1 099 400</b>

Le montant en base des déficits reportables s'élevé à 172 M€ au 31 décembre 2023 (142 M€ au 31 décembre 2022). Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

	2023	2022
Résultat courant avant impôt	(53 871 224)	(45 540 332)
Résultat exceptionnel	(3 398 723)	1 186 474
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>(57 269 947)</b>	<b>(44 353 858)</b>
Impôt sur les résultats	—	—
Crédits d'impôt	889 687	1 099 400
<b>Résultat net</b>	<b>(56 380 260)</b>	<b>(43 254 458)</b>

## C AUTRES INFORMATIONS

### 3.14. Tableau des filiales et participations

	TITRES		CREANCES DE PARTICIPATION		Titres et Créances rattachées	Quote-part de capital détenue	Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2023	Résultat net 2023	Chiffre d'affaires 2023
	Valeur brute des titres	VNC des titres	Valeur brute Créances	VNC Créances					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Mcphy Italia Sprl	9 300	2 400	20 405	5 108	7 508	100 %	4 312	(3 390)	3 047
Mcphy Deutschland GmbH	4 075	1 075	10 511	511	1 586	100 %	(2 668)	(9 373)	5 717
Mcphy Asia Pacific Pte. Ltd	62	—	2 124	—	—	100 %	(1 968)	(119)	0
Mcphy Northern America Corp.	80	—	740	—	—	100 %	(517)	(39)	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 517</b>	<b>3 475</b>	<b>33 780</b>	<b>5 619</b>	<b>9 094</b>				<b>8 764</b>

### 3.15. Effectifs

	2023	2022
Cadres	95	78
Techniciens & agents de maîtrise	27	22
Employés et ouvriers	—	2
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>102</b>

L'effectif moyen pondéré s'élevé à 112 salariés sur 2023 (82 sur 2022).



### 3.16. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'administration sont les suivantes :

	2023	2022
Rémunération dues au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	2 298 702	1 671 514
Rémunération en actions, options, etc... <sup>(2)</sup>	612 507	388 094
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>2 911 209</b>	<b>2 059 608</b>

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

### 3.17. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Age de départ</b>	67 ans (C), 65 ans (NC)	67 ans (C), 64 ans (NC)
<b>Taux d'actualisation <sup>(1)</sup></b>	3,5 %	3,8 %
<b>Convention collective</b>	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
<b>Taux de croissance de salaires</b>	4 % (C), 4 % (NC)	4 % (C), 2,4 % (NC)
<b>Taux de charges sociales <sup>(2)</sup></b>	49 % (C), 44 % (NC)	49 % (C), 44 % (NC)
<b>Table de mortalité</b>	Insee 2019-2021	Insee 2018-2020
<b>Probabilité de présence</b>	Taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans	Taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(1) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(2) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 20 ans au 31 décembre 2023.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2023 s'élève à 105 K€ (76 K€ au 31 décembre 2022). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2023 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 18 K€.

### 3.18. Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les

engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
Assemblée Générale du 23/05/2019					
BSPCE 2019-2	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	2	14 000	14 000
BSA 2019-1	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	1	10 000	10 000
Assemblée Générale du 20/05/2020					
BSA 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	6	28 000	28 000
BSPCE 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	9	77 000	77 000
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>			<b>18</b>	<b>129 000</b>	<b>129 000</b>

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	251 000	4,7
Octrois	—	—
Annulations	(60 000)	5,0
Exercices	(20 000)	4,8
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>171 000</b>	<b>4,7</b>
Octrois	—	—
Annulations	(23 295)	5,1
Exercices	(18 705)	5,1
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>129 000</b>	<b>4,9</b>

Les attributions et les évolutions au titre des plans d'attribution d'actions gratuites en place au sein de la Société sont détaillées au paragraphe 3.4.7.2 du présent Document.

### 3.19. Crédit-bail

	Véhicule	Matériel et Outillage	Matériel de bureau & informatique	Brevets-licences-logiciels	Total
Valeur brute d'origine	18 115	1 799 328	545 264	314 336	2 677 043
Cumul des amortissements antérieurs	(18 115)	111 488	152 906	(314 336)	(68 057)
Dotation de la période	0	51 250	164 656	0	215 906
Amortissements cumulés	(18 115)	162 738	317 562	(314 336)	147 849
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>1 962 066</b>	<b>862 826</b>	<b>0</b>	<b>2 824 892</b>
Cumul des redevances antérieures	31 163	1 816 287	253 192	359 092	2 459 734
Redevances de la période	0	67 380	163 226	0	230 606
<b>Redevances cumulées</b>	<b>31 163</b>	<b>1 883 667</b>	<b>416 418</b>	<b>359 092</b>	<b>2 690 340</b>
Redevances restant à payer					
• à un an au plus	0	0	135 825	0	135 825
• à plus d'un an et moins de cinq ans	0	0	35 303	0	35 303
• à plus de cinq ans	—	—	—	—	—
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>171 128</b>	<b>0</b>	<b>171 128</b>
<b>Option d'achat</b>	<b>18 154</b>	<b>3 800</b>	<b>24 750</b>	<b>0</b>	<b>46 704</b>

### 3.20. Engagements financiers

Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, etc.).

(en milliers d'euros)	2023	2022
Cautions et nantissements	6 643	8 800
Crédit bail	111	236
Bail commercial	2 404	2 270
Autres engagements donnés	—	—
<b>Engagements donnés</b>	<b>9 158</b>	<b>11 306</b>

La Société a reçu le 7 mars 2023 des engagements de souscription pour un montant total de 30 M€ à des Obligations Convertibles, dont l'émission sera soumise à l'autorisation de ses actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2024. EDF Pulse Holding, actionnaire existant, et l'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020 se sont ainsi engagés à souscrire aux Obligations Convertibles pour un montant de 15 M€ chacun.

### 3.21. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

#### 3.21.1 Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit un emprunt à court terme et moyen terme à taux fixe pour un montant total de 275 K€.

#### 3.21.2 Risque de change

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 0.7 Millions d'USD contre EUR en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 jusqu'au 18 juin 2024 à un taux garanti de 1,0575 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change de l'USD.

#### 3.21.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 59 M€ au 31 décembre 2023 et les dettes

financières, à un montant de 1,3 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (*covenants*).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

#### 3.21.4 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés.

### 3.22. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.28 de l'annexe aux comptes consolidés.